



Titres restaurant : les dernières nouveautés

Selon le décret n° 2021-1368 du 20 octobre 2021 publié au JO du 21 octobre 2021, le gouvernement adapte les modalités d'utilisation des titres restaurants jusqu'au 28 février 2022 afin d'encourager leur utilisation dans les restaurants, hôtels-restaurants et de débits de boissons assimilés.

Ce texte permet l'utilisation des titres restaurants le dimanche et jours fériés ainsi que la prolongation du montant maximal d'utilisation de dix-neuf euros à trente-huit euros par jour jusqu'au 28 février 2022.

Ce texte est entré en vigueur le 22 octobre 2021.

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000044229040?init=true&page=1&query=D%C3%A9cret+n%C2%B0+2021-1368+du+20+octobre+2021+portant+d%C3%A9rogations+temporaires+aux+conditions+d%27utilisation+des+titres-restaurant&searchField=ALL&tab_selection=all